

Déclaration du licencié – saison 2024

(A retourner obligatoirement au Club)

Je soussigné(e) _____ né(e) le

Licencié de la FFCT à **Club cyclotouriste de Saint Sylvestre sur Lot**

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu du présent résumé de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération auprès d'AXA pour le compte de ses adhérents :
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la Fédération.
- Avoir choisi une formule MB, PB ou GB et les options suivantes :

Indemnité journalière forfaitaire Complément Décès/Invalidité

- Ne retenir aucune option complémentaire proposée

Fait à _____ le / /

Signature du licencié souscripteur

✂

Formules proposées

Garanties	Mini-Braquet 20 €	Petit-Braquet 22 €	Grand-Braquet 72 €
Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui
Recours et défense pénale	Oui	Oui	Oui
Accident corporal	Non	Oui	Oui
Assistance	Non	Oui	Oui
Dommages au casque	Non	80 €	80 €
Dommages cardio-fréquencemètre	Non	100 €	100 €
Dommages au vélo (franchise 100 €)	Non	Non	Limité à 1500 €
Dommage GPS (franchise 30 €) les Smartphones sont exclus	Non	Non	Limité à 300 €
Equipements vestimentaires (franchise 30 €)	Non	Non	Limité à 160 €
Dommages (indemnisation vétusté déduite 8% par an)	sur le site du club : onglet ADHESION		
Pour plus de détail voir le Guide licenciés 2024			

Voir sur le site du club : <https://u-cstsylvestresurlot.jimdofree.com>

Le guide des assurances licenciés 2024 AXA

Tableau des garanties – saison 2024

Garanties	Mini-Braquet 20 €	Petit-Braquet 22 €	Grand-Braquet 72 €
Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui

Recours et défense pénale	Oui	Oui	Oui
Accident corporal	Non	Oui	Oui
Assistance	Non	Oui	Oui
Dommages au casque	Non	80 €	80 €
Dommages cardio-fréquencemètre	Non	100 €	100 €
Dommages au vélo (franchise 100 €)	Non	Non	Limité à 1500 €
Dommage GPS (franchise 30 €) les Smartphones sont exclus	Non	Non	Limité à 300 €
Equipements vestimentaires (franchise 30 €)	Non	Non	Limité à 160 €
Dommages (indemnisation vétusté déduite 8% par an)	sur le site du club : onglet ADHESION		
Pour plus de détail voir le Guide licenciés 2024			